

## LIMABIOL

1/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	LIMABIOL
Code UVP	85849454
Numéro AMM	2150969

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Molluscicide (lutte contre les limaces et les escargots) Produit phytopharmaceutique REACH PC27, produit de protection des plantes Appât granulé (GB)
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science S.A.S 60, chemin des Mouilles 69130 Ecully France  +33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement) Email : <a href="mailto:sds@sbm-company.com">sds@sbm-company.com</a>
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS	01 45 42 59 59
Centre Antipoison	

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

## LIMABIOL

2/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :** Aucun

**Pictogrammes de danger :** Aucun

**Mention d'avertissement :** Aucune

**Mentions de danger :** Aucune

**Conseils de prudence :**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

**Mentions supplémentaires :**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Étiquetage supplémentaire :**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### 2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## LIMABIOL

3/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

*Sans objet*

### 3.2 Mélanges

#### Nature Chimique

GB : Appât granulé

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Acide édétique	60-00-4 200-449-4 607-429-00-8	01-2119486399- 18-	Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE2, H373	/	1,00 < x < 10,00
Phosphate ferrique anhydre	10045-86-0 233-149-7 /	01-2119906336- 41-	/	/	0,50 < x < 1,00

#### Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

#### Inhalation

Faire respirer l'air frais, garder la personne au calme. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

## LIMABIOL

4/20

---

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact avec la peau** Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

**Ingestion** Appeler un médecin.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Pas de données disponibles.

**Traitement** Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

## LIMABIOL

5/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

- |                            |   |                                       |
|----------------------------|---|---------------------------------------|
| <b>Moyens appropriés</b>   | - | Mousse                                |
|                            | - | Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) |
|                            | - | Poudre chimique (poudre sèche)        |
|                            | - | Eau pulvérisée ou brouillard d'eau    |
|                            | - | Sable                                 |
| <b>Moyens inappropriés</b> | - | Jet d'eau                             |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |                                                                     |                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Des dégagements habituels de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion. |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |                                                                                            |                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b> | Vêtements de protection pour tout le corps, combinaison de protection intégrale.<br>Appareil respiratoire autonome.                                                      |
| <b>Informations supplémentaires</b>                                                        | Rester en amont des flammes.<br>Refroidir en les aspergeant d'eau les emballages à proximité des flammes.<br>Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement. |

## LIMABIOL

6/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter de respirer les poussières.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

#### Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si cela est possible.

#### Méthodes de nettoyage

Recueillir le produit solide avec des moyens mécaniques (pelles, balais...). Puis le stocker dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer la zone avec de l'eau pour enlever tout résidu.

#### Autres conseils

Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

## LIMABIOL

7/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières. Ne pas boire ou manger pendant l'emploi. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Eviter la formation de poussières.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants. Stocker à température ambiante, dans un endroit sec, protégé de l'humidité et bien ventilé.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
<b>Matériaux appropriés</b>	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

## LIMABIOL

8/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Appât molluscicide.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Poussières (inhalables)	/	10 mg/m <sup>3</sup>	/	/	Gestis /Fr

### Autres informations :

Données pour l'acide édétique CAS 60-00-4 :

PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2,2 m/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,22 mg/l
PNEC aqua (intermittents)	1,2 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,72 mg/kg
PNEC (STP)	
PNEC Station d'épuration	43 mg/l
DNEL/DMEL (travailleurs)	
Effet local aigu – inhalation :	3 mg/m <sup>3</sup>
Effet systémique long terme - inhalation :	1,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (population générale)	
Effet local aigu – inhalation :	1,2 mg/m <sup>3</sup>
Effet systémique long terme - inhalation :	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Effet systémique long terme -oral :	25 mg/kg/poids/jour

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique



## LIMABIOL

9/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### **Contrôles techniques appropriés**

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

### **Équipement de protection individuelle**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

#### **Protection respiratoire**

Eviter de respirer les poussières.

Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

#### **Protection des mains**

Pas de protection recommandée lors d'une utilisation normale.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

#### **Protection des yeux**

Eviter le contact avec les yeux.

Aucune protection obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

#### **Protection de la peau et du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Enlever et laver les vêtements souillés avant réutilisation.

#### **Protections thermiques**

Non concerné

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

#### **Contrôles pour la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

## LIMABIOL

10/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide sous forme de granulés
<b>Couleur</b>	Bleue
<b>Odeur</b>	Odeur de céréales
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	5 - 7
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non concerné
<b>Point éclair</b>	Non concerné
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Ce mélange n'est pas inflammable.
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non concerné
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible

## LIMABIOL

11/20

---

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Non concerné
<b>Propriétés explosives</b>	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas de propriétés comburantes.

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	Pas d'autres données disponibles
----------------------------	----------------------------------

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

<b>Réactivité</b>	Pas de réactions violentes connues dans les conditions recommandées de manipulation.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

### 10.2 Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Le mélange est stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions violentes connues dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

## LIMABIOL

12/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le stockage à l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Pas de formation connue de substances de décomposition dangereuse dans les conditions recommandées de stockage.

En cas de décomposition thermique, formation possible de composés de type CO<sub>x</sub>.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 > 5 000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 > 2 000 mg/kg

**Irritation / corrosion cutanée** Non irritant

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire** Non irritant

## LIMABIOL

13/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### **Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation cutanée**

Non sensibilisant.

### **Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## LIMABIOL

14/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### Informations supplémentaires

Pas d'autres informations disponibles.

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 > 100 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 heures
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 > 100 mg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures
<b>Toxicité pour les plantes aquatiques</b>	CE50 > 100 mg/l <i>Scenedesmus subspicatus</i> 72 heures
<b>Toxicité pour les abeilles</b>	Pas de données disponibles.
<b>Toxicité pour les vers de terre</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>Toxicité pour les oiseaux</b>	Pas d'informations disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	Pas de données disponibles pour le mélange.
<b>Koc</b>	Pas de données disponibles.

## LIMABIOL

15/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Pas de données disponibles pour le mélange.

Phosphate ferrique : composé inorganique, non concerné par les exigences PBT, vPvB.

Acide édétique : non PBT, non vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Éviter les écoulements dans l'environnement.

Manipuler les emballages entamés comme le produit lui-même.

Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

**Produit** Pour l'élimination des produits non utilisables, apporter en déchèterie ou dans un organisme agréé.

## LIMABIOL

16/20

---

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

**Emballages contaminés** Réemploi de l'emballage interdit.

Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expéditions /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

### IATA

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport



## LIMABIOL

17/20

---

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

14.4 Groupe d'emballage /

14.5 Danger pour /  
l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.

---

## SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations supplémentaires

**Classement ICPE** Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

**Conformité aux annexes REACH** Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

## LIMABIOL

18/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

### Dispositions particulières :

Le mélange répond aux exigences du Règlement CE 1107/2009 relatif aux produits phytopharmaceutiques.

### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H332 Nocif par inhalation.

### Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie de danger 4 -

Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2 –

STOT RE2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée –  
Catégorie de danger 2 -

### Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale

## LIMABIOL

19/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

## LIMABIOL

20/20

Date de création : 24/11/2017

Date de révision : 25/10/2019

Version : 03 / France

vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable  
UN/NU Nations Unies

### Méthodes utilisées :

La classification du mélange LIMABIOL a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

### Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

### Objet de la révision :

Il s'agit de la version 03 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.